

## Le marais de la Troublerie

### *Un site naturel à l'histoire mouvementée*

La forêt de Chantilly abritait naguère un site écologique de grand intérêt au point de vue de la flore et de la microfaune, le marais de la Troublerie. Situé en aval des Étangs de Commelles, il avait été lui-même un étang, peu à peu comblé et considéré comme « ruiné » au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à une époque récente, les marais étaient considérés comme des milieux malsains et hostiles, tout juste bons à être drainés et asséchés. Et celui-ci



n'échappa pas à ce traitement, sans aucune considération pour sa richesse biologique, de bien peu de poids face à l'intérêt économique que représentait sa transformation en peupleraie (1967). Cette peupleraie fut exploitée au début des années 90 et, depuis cet épisode, le site fut abandonné à lui-même. Cela se traduisit par un boisement spontané de bouleaux, d'aulnes et de saules, stimulé par le



drainage du terrain.

La prise en charge par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France de la restauration et de l'entretien des sites

naturels les plus remarquables de son territoire, amena le débroussaillage progressif d'une partie de la surface du marais, ainsi que le comblement des anciens fossés de drainage. Ces travaux sont destinés à recréer les conditions permettant d'espérer le retour de la richesse biologique qui fut décelée dans le passé.



C'est qu'en effet la création de la liaison ferroviaire Paris-Creil permit aux naturalistes de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle de prospecter les lieux et d'en faire connaître l'exceptionnelle richesse. La littérature naturaliste de ces années fourmille de citations du marais. Les amateurs de botanique pourront consulter le « *Vade-mecum du Botaniste dans la région parisienne* » de H.E. JEANPERT (1911) au chapitre des excursions pour s'en convaincre. De leur côté, les entomologistes pourront feuilleter les divers ouvrages de cette époque, et en particulier la « *Faune des Coléoptères du Bassin de la Seine* » de Louis BEDEL, en six tomes publiés de 1882 à 1930. Selon les volumes, le marais y est cité sous diverses appellations : marais de Coye, viaduc des Étangs, viaduc de Coye, ou même viaduc de la Reine Blanche, du nom du gracieux petit édifice tout proche, promu exagérément au rang de château. Et la lecture des espèces qui y furent

recensées semblera au spécialiste s'apparenter à celle d'un conte de fée.

Enumérer ces espèces serait fastidieux. Beaucoup n'ont pas été retrouvées de nos jours et, comme pour la flore, tout laisse à penser que la période peupleraie a été particulièrement néfaste pour la microfaune. Lors de la rédaction d'un *Catalogue des Coléoptères de l'Île de France* en 1994, un entomologiste du Muséum National d'Histoire Naturelle,

J.F. VOISIN, qualifiait le marais de « station très altérée ».

Cependant de bonnes surprises sont toujours possibles. C'est ainsi qu'en juin 2003, lors d'inventaires suscités par la préparation de la création du Parc Naturel Régional, plusieurs individus de la petite libellule *agrion de Mercure* furent repérés occupant les portions ensoleillées des rives du ru Saint-Martin.



Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* Charp.)

Cet insecte rare figure sur la liste des espèces protégées établie par la Communauté Européenne (Annexe II – Directive Habitats 92/43/CEE). Ce statut impose la désignation de zones spéciales de conservation, permettant la survie à long terme de l'espèce. Le marais de la Troublerie prend donc du galon et se voit désigné « zone spéciale de conservation » dans le cadre du processus Natura 2000 (ZSC dans le jargon administratif). Il est certain que la présence de cet hôte

prestigieux dans le marais va influencer sa gestion.

La conservation de cette espèce emblématique n'est d'ailleurs pas compliquée. Il lui suffit d'avoir une eau de bonne qualité et des rives ensoleillées. Le ru Saint-Martin, partiellement alimenté par une source, bien oxygénée, au lit abondamment tapissé de végétation aquatique, semble répondre à ses exigences. Il sera simplement nécessaire

de veiller à lui maintenir des rives non ou peu boisées.

Souvenons-nous, pour terminer, qu'un marais n'est pas un espace vert dévolu à la promenade. C'est un lieu peu hospitalier où il est naturel d'être agressé par des moustiques et des taons, d'être griffé par des plantes aux feuilles coupantes (*cladium mariscus*) et de s'enfoncer brusquement dans un trou d'eau tourbeuse. Mais c'est ce côté inhospitalier qui a assuré la tranquillité du site, permettant à la vie

sauvage, végétale et animale, de prospérer. Dans une forêt très fréquentée, ce havre de solitude doit rester ce qu'il est : un site naturel.



*Jean-Claude BOCQUILLON - Président, AP3F*

